

de génie, et la dépense qui en résulterait serait assez minime pour un budget tel que celui de la ville de Lyon : « Le Conseil municipal, disait-il, en terminant, s'honorera « lui-même, en honorant la grande, noble et pure mémoire « d'Ampère. »

Peut-être l'orateur aurait-il pu ajouter aussi que la fondation du prix Ampère-Cheuvreux imposait à la ville un devoir impérieux de reconnaissance, s'il n'était quelquefois imprudent de rappeler des dettes de cette nature à un corps délibérant aussi bien qu'aux individus.

Quoi qu'il en soit, il semble que dans une assemblée composée de Lyonnais, cette proposition eût dû être votée sans opposition. Il n'en fut point ainsi ; elle fut combattue par quatre membres du Conseil et il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître les objections qu'ils soulevèrent.

Le premier déclara que la mémoire des grands hommes devait leur survivre par leurs œuvres, leurs travaux et la reconnaissance des générations futures, et non par des statues, qui constituent une dépense superflue.

Le second, perdant de vue le mobile, essentiellement lyonnais, qui dirigeait les auteurs de la proposition, refusa de voter l'érection d'une statue à Ampère, tant qu'on n'aurait pas élevé, à Lyon, une statue à Voltaire.

Le troisième, mort récemment député du Rhône, M. Rochet, combattit la proposition par une considération, qui nous permet de croire que l'honorable conseiller se figurait que les hommes comme Ampère ne sont point rares : « Il convenait, dit-il, d'éviter les compétitions que pourrait « provoquer une semblable détermination. Si on votait une « statue à Ampère, cette décision créerait un précédent « compromettant, car on ne pourrait plus refuser à l'un ce « qu'on aurait accordé à d'autres. »